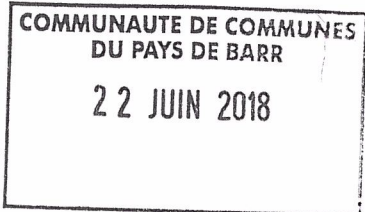




PRÉFET DU BAS - RHIN



Direction Départementale des  
Territoires  
Service Agriculture  
Secrétariat de la Commission  
Départementale de Préservation des  
Espaces Naturels, Agricoles et  
Forestiers  
- CDPENAF

Communauté de communes du Pays de Barr  
57, Rue de la Kirneck  
à l'attention de M. G. SCHOLLY, Président  
BP 40074  
67142 BARR CEDEX

Affaire suivie par : Christian DEVLIEGER  
Courriel : christian.devlieger@bas-rhin.gouv.fr  
Téléphone : 03 88 88 92 10  
Télécopie : 03 88 88 91 40

Strasbourg, le 12 juin 2018.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a statué, en application des dispositions des articles L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et L153-17 du code de l'urbanisme, sur le projet de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de votre commune par déclaration de projet que vous lui avez soumis.

La Commission émet un avis favorable au projet d'extension de la zone UB du Plan d'Occupation des Sols.

Néanmoins, et eu égard à leur promiscuité relative, la Commission préconise la mise en place d'une haie "anti-dérive" ou d'un mur entre le secteur d'implantation de la future école, et la zone limitrophe exploitée en viticulture ; cette mesure visant à éviter la génération de conflits de voisinage avec la profession viticole, suite à la suppression de la zone tampon qui était existante.

**Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article L112-1-1, alinéa 8 du code rural et de la pêche maritime, l'avis de la CDPENAF devra être joint au dossier d'enquête publique, le cas échéant.**

Pour le Préfet et par subdélégation,

Le Directeur Départemental Adjoint  
des Territoires du Bas-Rhin

Arnaud REVEL

Direction départementale des territoires du Bas-Rhin, 14 rue du Maréchal Juin, BP 61003, 67070 STRASBOURG cedex.

Standard téléphonique : 03 88 88 91 00 – Courriel : [ddt@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddt@bas-rhin.gouv.fr)

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Accueil physique sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00